

■ **LES RISQUES SANITAIRES ET ALIMENTAIRES**

matières dangereuses.  
industriels, nucléaires, et le transport de  
liés à l'activité humaine comme les risques

■ **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

les mouvements de terrain, les secousses  
sismiques, et les phénomènes météorologiques.

■ **LES RISQUES NATURELS**

**3 types de risques majeurs**

de vulnérabilité.  
risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme  
affectés par un phénomène. Les conséquences d'un  
l'ensemble des personnes et des biens pouvant être

■ d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent  
manifestation d'un élément naturel ou lié à l'homme;

■ d'une part à l'occurrence d'un événement qui est la  
Les conditions d'existence d'un risque majeur sont liées :

**énorme gravité.**

**Un risque est qualifié de majeur quand il est  
caractérisé par sa faible fréquence et par son**

Le risque majeur est la possibilité de survenance d'un  
événement d'origine naturelle ou lié à l'action de  
l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu un  
grand nombre de personnes. Il peut occasionner des  
dommages importants et dépasser les capacités de  
réaction au niveau de la commune.

**Les Risques Majeurs**

VOTRE MAIRE, DAVID RATSIMBA

*"J'invite celles et ceux qui souhaiteraient  
s'inscrire dans une démarche citoyenne,  
à s'investir en tant que  
Bénévole Volontaire  
dans la Réserve Communale de Sécurité Civile,  
nécessaire à la sauvegarde des biens et des  
personnes en cas d'incidents majeurs en  
vous adressant à la mairie."*

**Bénévole Volontaire**

*"J'invite celles et ceux qui souhaiteraient  
s'inscrire dans une démarche citoyenne,  
à s'investir en tant que  
Bénévole Volontaire  
dans la Réserve Communale de Sécurité Civile,  
nécessaire à la sauvegarde des biens et des  
personnes en cas d'incidents majeurs en  
vous adressant à la mairie."*

**Conservez-le, il est important.**

protéger.

Le Document d'Information Communal sur les  
Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez entre  
les mains a pour but d'informer la population  
sur les risques existants et les moyens de s'en

préventive et la protection de la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de  
la commune est un outil réalisé à l'échelle  
communale, sous la responsabilité du maire et  
validé par la préfecture. Il a pour but de planifier  
les actions des acteurs communaux (élus,  
agents techniques et administratifs) en cas  
d'événements majeurs naturels, technologiques  
ou sanitaires. Il a pour objectif l'information  
préventive et la protection de la population.

**Édito du Maire**



**Numéros  
d'urgence**

- 17 ..... POLICE - GENDARMERIE
- 18 / 112 ..... SAPEURS-POMPIERS
- 15 ..... SAMU
- 115 ..... SAMU SOCIAL
- 04 50 03 02 44 ..... MAIRIE



**Orages et fortes pluies**



**Alerte Météo**



**Alerte canicule**



**Glissement de terrain**



**Matières dangereuses**



**Fuite de gaz**



**Risques industriels**



**Risques sismiques**



**Risques nucléaires**

Conservez ce document  
en toutes circonstances dans  
votre lieu d'habitation.



www.eteaux.fr

11000studio - PHOTOS © UON STUDIO - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**ETEAX  
DICRIM**



Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs | FÉVRIER 2018



## Alerte météo

### Lors d'un gros épisode neigeux

#### Au début

- Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo,
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés,
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets.

#### Pendant

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités,
- Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement,
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.



## Alerte canicule

C'est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Dans le cadre de la vigilance météorologique, on tient en effet compte du caractère exceptionnel des températures nocturnes... Comme le grand froid, la canicule représente un danger pour la santé.

**Cet évènement est dangereux pour les enfants en bas âge et les personnes âgées.**

**Il faut éviter la déshydratation, laisser les volets fermés la journée et boire de l'eau régulièrement.**

**Personnes vulnérables : prévenir le CCAS à la mairie au 04 50 03 02 44.**

# ETEAX DICRIM



## Orages et fortes pluies

Lors de gros orages ou de fortes pluies, des inondations ou débordements peuvent se produire.

**Ne prenez pas de risques en cas de submersion de la chaussée.**

Prévenez les sapeurs-pompiers en cas d'inondations dans les habitations.



## Glissement de terrain

### Détecter les signes précurseurs

- Fissures dans les murs,
- Poteaux, barrières penchées,
- Terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement), sols détrempés et antécédents de glissement connus.

### En cas d'accélération brutale du glissement

- Fuir la zone dangereuse,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

**Dans tous les cas ne prenez pas de risques et prévenez les autorités communales.**



## Matières dangereuses

**Les transports de matières dangereuses dans la commune se font sur la route, l'autoroute et la voie ferrée.**

- **Protégez-vous**, pour éviter un sur-accident, balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée et faites éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- **Donner l'alerte en prévenant les secours**. Dans le message d'alerte préciser si possible ; **le lieu exact** (commune, nom de la voie, point kilométrique, ...) - **le moyen de transport** (poids-lourd, canalisation, train, ...) - **la présence ou non de victimes - la nature du sinistre** : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, ... (le cas échéant, le numéro du produit et le code danger).
- **En cas de fuite de produit**, ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer), quitter la zone de l'accident ; s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de respirer un possible nuage toxique.



## Fuite de gaz

Le gaz de ville est présent sur la commune.

### En cas d'incident

**Restez confiné ou vous vous trouvez. Ne provoquez pas d'étincelles (électricité, téléphone, etc).**

**Ne paniquez pas !**

**Les services de la commune sont prévenus.**

**Écoutez Perrine FM**

**98.0 MHz ou**

**98.4 MHz**

**SAUF EN CAS DE FUIE DE GAZ**



## Risques sismiques

Bien qu'étant situé sur une faille sismique, la région est classée en zone de sismicité faible.

### En cas de tremblements

**Ne sortez pas et éloignez-vous des ouvertures. Essayez de vous mettre à l'abri sous des structures résistantes. Ne tentez pas de prendre votre voiture pour fuir.**



## Risques industriels

Nous avons sur la commune une plateforme logistique classée "SEVESO".

**Les risques industriels graves ne sont pas proches des habitations. Les risques consécutifs à une explosion sont limités à des fumées ou vapeurs toxiques.**

**Dans l'attente des secours confinez-vous à l'intérieur de votre habitation.**



## Risques nucléaires

Le fait d'avoir une centrale nucléaire à moins de 100 km à vol d'oiseau peut nous faire courir un risque (minime mais existant).

### En cas de danger

**Des pastilles d'iodes sont prévues et seront distribuées à chaque habitant par les services de la commune dans les 12 heures suivant l'accident.**